

Initiative service citoyen

Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

But

Toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses doivent accomplir un service en faveur de la collectivité et de l'environnement (service citoyen).

Situation actuelle

En Suisse, l'obligation de servir impose à tous les hommes suisses d'accomplir un service dans l'armée ou la **protection civile**. Ceux qui refusent pour des raisons de conscience peuvent effectuer un service civil sous forme de travail d'utilité publique (p. ex. dans une maison de retraite). Pendant leur service, les personnes perçoivent une allocation pour perte de gain. Les hommes suisses qui ne font pas de service paient une taxe d'exemption. Pour les femmes, le service dans l'armée ou la protection civile est volontaire. Comme de plus en plus d'hommes choisissent le service civil, l'armée et la protection civile manquent de personnel. Le Conseil fédéral a déjà pris des mesures contre cela.

Une **initiative populaire** demandant que toutes les citoyennes et tous les citoyens fassent un service citoyen a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses devront faire un service citoyen. Cette obligation s'appliquera aussi aux femmes. Elle pourra aussi être étendue à l'avenir aux personnes sans nationalité suisse. La Constitution fédérale sera modifiée en conséquence.

Le service pourra être accompli dans l'armée, la protection civile ou sous forme d'un service équivalent. Le Parlement définira ce qui est reconnu comme équivalent, par exemple une affectation dans la prévention des catastrophes ou l'assistance. La Confédération fixera le montant de l'allocation pour perte de gain. Celles et ceux qui ne feront pas de service devront payer une taxe d'exemption. L'effectif minimal de l'armée et de la protection civile devra en principe être garanti.

Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures de citoyennes et citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si on obtient assez de signatures, le corps électoral vote sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Protection civile

La protection civile intervient en cas de catastrophes, d'urgences ou de conflits armés. Ses missions principales sont la protection et le sauvetage de la population, l'assistance aux personnes en détresse, le soutien aux autorités et la sauvegarde des bâtiments et des œuvres d'art importants. Elle est assurée par des personnes inaptes au service militaire pour des raisons médicales, mais aptes à la protection civile.

Oui
Arguments des partisans :

- L'initiative adapte équitablement l'obligation de servir.
- Le service réunit des jeunes de tous horizons et renforce des valeurs clés comme la solidarité et la responsabilité.
- L'initiative garantit les effectifs de l'armée et de la protection civile, tout en augmentant le nombre et la diversité des personnes mobilisées.

Non
Arguments des opposants :

- Plus de personnes que nécessaire seront mobilisées pour l'armée et la protection civile.
- Si l'obligation de servir est étendue, deux fois plus de personnes seront absentes de leur travail. Cela nuit à l'économie.
- Les coûts annuels pour l'assurance militaire et les allocations pour perte de gain seront presque doublés.

Conseil national

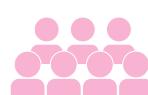
non

 18 oui
 173 non
 6 abstentions

Conseil des États

non

 8 oui
 34 non
 1 abstention

Conseil fédéral

non


Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :
easyvote.ch/service-fr